



Joint défailant sur baignoire

Par **Framboise92**, le **02/03/2017** à **19:53**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Ma salle de bains a été entièrement refaite : facture de l'entrepreneur du 31/12/2015.
Le joint baignoire/carrelage en silicone se décolle-actuellement de 15 cm et risque de créer une fuite.

Mon entrepreneur contacté m'écrit par mail : "un joint qui se décolle au bout d'un an n'a rien d'étonnant (!), le délai pour les assurances est de 6 mois."

Qu'en est-il, et que puis-je faire ?

Vous remerciant de votre réponse.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:54**

Bonjour,

Vous lui demandez les preuves de son propos en lui indiquant que la garantie biennale est de 2 ans, et que la garantie de conformité est aussi de 2 ans.

Durant ce délai il lui appartient de démontrer son absence de responsabilité.

Vous terminez en vous étonnant qu'il préfère risquer une procédure d'injonction de faire, plutôt que d'envoyer un compagnon qui va réparer en une 1/2 heure et un fond de cartouche de joint à la pompe.